RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 21
Voix favorables : 21
Voix défavorable : 0
Abstention : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 avril 2022

Délibération
n° CA 2022 - 36

approuvant la signature de la convention
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)
et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de la convention entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse-TSM) et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, annexée à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

Hugues KENFACK

Convention

Entre

L'Université Toulouse 1 Capitole
2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 Toulouse cedex 9
représentée par Monsieur Hugues Kenfack, Président,

agissant au nom et pour le compte de l'École de Management - TSM
représentée par Monsieur Hervé Penan, Directeur

et

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Le Belvédère
11 boulevard des Récollets, 31400 Toulouse

représentée par Madame Laure Mulin, Présidente

Préambule

L'Université Toulouse 1 Capitole bénéficie de longue date d'une réputation d'excellence dans les domaines du Droit, de l'Economie et de la Gestion. Elle contribue au rayonnement scientifique de Toulouse et de la Région Occitanie.

Toulouse School of Management (TSM) a pour mission le développement de la formation supérieure et de la recherche en Gestion au sein de l'Université Toulouse Capitole. TSM regroupe sous une même marque une institution de formation supérieure en management, une unité mixte de recherche en Management, TSM Research (UMR CNRS 5303) et une école doctorale en Sciences de Gestion, TSM Doctoral Programme (ED 478).

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse (CRCCT) est l'instance représentative de la profession de commissaire aux comptes couvrant les 4 départements du ressort de la Cour d'appel de Toulouse (Ariège, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne).

Elle a pour missions principales :

- représenter la profession auprès des acteurs locaux, économiques politiques et judiciaires
- accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions
- assurer la défense des intérêts des commissaires aux comptes
- veiller au respect des règles déontologiques légales et réglementaires qui régissent la profession, notamment en participant au contrôle d'activité
- veiller au respect des obligations professionnelles qui incombent à ses membres (déclarations d'activité, formations, etc.)
- valoriser la profession auprès des jeunes.

Article 1. Objet

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse mène une réflexion continue sur les questions de formation et contribue à la reconnaissance des diplômes d'Etat et des certifications pour la profession.

La présente convention définit les modalités de coopération entre TSM et la CRCCT en matière de formation supérieure, de recherche et de valorisation des activités des deux institutions.

Afin de mettre en œuvre les actions liées aux objectifs communs, la CRCCT et TSM mettront en œuvre un plan d'actions spécifiques convenues entre les deux parties qui sera redéfini chaque année (selon exemple en annexe).

Il est précisé que la CRCCT a la possibilité de soutenir d'autres organismes ou institutions ayant le même objet que TSM.

Article 2. Formation

TSM propose un ensemble de formations aux métiers du chiffre. Les formations retenues au titre de la convention sont :

- Licence mention Gestion, parcours Comptabilité-Contrôle (L3)
- Master mention Comptabilité Contrôle Audit (CCA), M1 et M2
- Master mention Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (CGAO), M1

TSM-UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France www.tsm-education.fr

- Master mention CGAO, parcours Audit et Pilotage des Organisations, M2
- Master mention CGAO, parcours Contrôle de Gestion Social et Environnemental, M2
- Préparation aux Diplômes Professionnels (DSCG)

Les formations sont éligibles aux contrats d'apprentissage et aux contrats de professionnalisation, à la formation continue et à la validation des acquis de l'expérience. Les formations sont présentées sur le site internet de TSM.

La liste des formations retenues au titre de la convention peut être modifiée par avenant.

Article 3. Collaboration pédagogique

La CRCCT participe à l'animation pédagogique des formations retenues au titre de la convention. Elle est sollicitée pour proposer des intervenants au sein des différentes formations visées par la présente convention.

TSM s'engage à fournir à la CRCCT la liste des professionnels enseignant au sein des différentes formations visées par la présente convention.

La CRCCT participe au conseil de perfectionnement des Masters CCA et CGAO.

3.1. Stages

Les cabinets de commissariat aux comptes sont susceptibles d'accueillir les étudiants inscrits dans les formations retenues au titre de la convention pour des stages d'une durée de deux à six mois au sein de leurs établissements en France et à l'étranger. Les cabinets sont sollicités pour participer à l'encadrement pédagogique et aux soutenances de stage.

La CRCCT relaye auprès des commissaires aux comptes l'information relative aux périodes de stages pour chaque type de formation.

3.2. Césure

Les étudiants inscrits dans les formations retenues au titre de la convention peuvent réaliser une césure d'une durée de six mois à douze mois (entre L3 et M1 ou entre M1 et M2) au sein des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France et à l'étranger.

3.3. Projets tuteurés

Les cabinets de commissariat aux comptes sont susceptibles d'accueillir les étudiants inscrits dans les formations retenues au titre de la convention dans le cadre de projet tuteuré. Pour chaque projet tuteuré, défini conjointement par les parties, un tuteur académique et un tuteur professionnel sont désignés.

Article 4. Développement de la Marque Employeur

TSM et la CRCCT travaillent de concert pour valoriser la filière du commissariat aux comptes et de l'audit. TSM s'engage à développer l'attractivité de la profession d'auditeur auprès des étudiants et à favoriser la participation des étudiants aux manifestations organisées par la CRCCT.

4.1. Forum Stage Master et Forum Alternance

La CRCCT est invitée à participer au forum Stage Master et au forum Alternance organisés une fois par an dans les locaux de TSM.

Un travail préparatoire sera mené avec la CRCCT pour répondre aux besoins spécifiques des cabinets et favoriser leur participation à ces forums.

TSM-UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France www.tsm-education.fr

La CRCCT contribue au développement de l'apprentissage pour les formations proposées au titre de la convention. Elle participe aux actions de promotions et facilite les actions de prospection de TSM auprès de la profession.

4.2. TSM Connect

La CRCCT bénéficie d'un accès spécifique :
- à la plateforme TSM Connect ;
- à la CVthèque électronique des diplômés et des étudiants inscrits dans les formations retenues au titre de la convention.

Article 5. Formation continue et VAE

TSM s'engage à faciliter l'accès aux formations qualifiantes ou diplômantes pour les experts-comptables et les commissaires aux comptes, dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle, notamment pour accompagner la transformation des métiers concernés.

TSM s'engage en particulier à faciliter l'accès aux collaborateurs des cabinets au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience pour l'ensemble des formations retenues au titre de la convention.

TSM s'engage à rechercher toutes les mesures d'adaptation des modalités de réalisation de la formation afin de faciliter sa compatibilité avec l'activité professionnelle du collaborateur.

TSM conçoit et met en œuvre des sessions de formation et des cycles de conférences en collaboration avec la CRCCT sur les thèmes d'actualités ou en lien avec les préoccupations des commissaires aux comptes en gestion, comptabilité, finances, responsabilité sociétale de l'entreprise… dans le cadre des obligations réglementaires de formation. Le programme de formations et conférences, ainsi que l'annexe financière (budget et tarifs) seront convenus entre les parties chaque année.

Article 6. Relations internationales

TSM et la CRCCT s'engagent à maintenir un niveau d'information réciproque sur le développement de leurs relations internationales. TSM est susceptible de faciliter la mise en contact de la CRCCT avec ses partenaires universités et écoles à l'étranger.

TSM organise la venue de Professeurs, de Directeurs de recherche ou de professionnels étrangers de haut niveau qui interviennent dans le programme des formations retenues au titre de la convention. Ces personnalités justifient d'une expertise importante ; elles peuvent être sollicitées par la CRCCT dans le cadre de séminaires ou de conférences.

Article 7. Activités de recherche

TSM invite la CRCCT à participer aux conférences thématiques et aux séminaires de recherche des enseignants-chercheurs spécialisés en comptabilité-contrôle-audit.

La CRCCT est sollicitée pour faciliter l'accès aux terrains de recherche des enseignants-chercheurs spécialisés en comptabilité-contrôle-audit.

TSM organise une rencontre annuelle avec la Profession des Commissaires aux Comptes à destination des étudiants inscrits en Master CCA et Master CGAO (M1, M2) et de ceux préparant le DSCG.

TSM-UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France www.tsm-education.fr

Article 8. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux années universitaires à compter de l'année universitaire 2021-2022. La présente convention est résiliable chaque année à l'initiative de l'une quelconque des parties moyennant un préavis de trois mois précédant la date anniversaire de la présente convention, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation de la convention ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation de la convention.

Article 9. Conditions financières

La présente convention est conclue à titre non onéreux.

Article 10. Suivi de la convention

Le suivi de la convention sera effectué par une commission composée de la Présidente de la CRCCT ou de son représentant, Vice-Président et Président de la Commission Formation de la CRCCT, du Directeur de TSM, du responsable du département Comptabilité-Contrôle de TSM.

Deux réunions de suivi de la convention seront planifiées, au début et à la fin de chaque année universitaire. Seront plus particulièrement évoqués le profil des candidats aux formations retenues au titre de la convention, l'exécution des stages et des projets tuteurés, les dispositifs de suivi des étudiants, les manifestations et les actions de communication conjointes.

Article 11. Communication

Les deux parties s'autorisent à faire mention de la présente convention dans leurs supports de communication institutionnelle, interne et externe.

Article 12. Droit applicable et litiges

La présente convention constitue l'expression définitive et exhaustive de la volonté des Parties. Toute modification de la présente convention sera faite par un avenant écrit, approuvé et signé par les Parties.

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la fin de la présente convention, les Parties s'engagent à rechercher, avant tout recours contentieux, une solution à l'amiable soumise à l'Association Médiateurs ad hoc, association Loi 1901 créée le 13 juillet 2011. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant la juridiction d'instance compétente de Toulouse.

TSM-UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France www.tsm-education.fr

Fait à Toulouse, le xx

Hugues Kenfack
Président
Université Toulouse 1 Capitole

Laure Mulin
Présidente
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

Hervé Penan
Directeur TSM

Philippe Gandon
Vice-Président CRCCT
Président de la Commission Formation

Jennifer Boutant
Responsable du département
Comptabilité-Contrôle

TSM-UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France www.tsm-education.fr

ANNEXE

Exemple de programme d'actions convenues entre la CRCCT et TSM

Désignation de l'action réalisée par la CRCCT	Planification annuelle
Visibilité	
Logo de TSM sur le site internet de la CRCCT	
Promotion des formations de TSM visées par la convention auprès du réseau de la CRCCT	
Diffusion des informations et invitations aux évènements majeurs de TSM (colloque, conférences thématiques, programmes de formation continue, forums…) aux membres de la CRCCT	
Publication d'actualités	
Communication aux responsables des formations visées de TSM des évènements organisés par la CRCCT	
Relais des périodes de stage/césure pour chaque formation	
Vie des formations	
Rencontre des étudiants pour présenter la CRCCT et échanger sur le métier de commissaire aux comptes.	
Participation à des évènements organisés par TSM (colloque, conférences thématiques, forums…)	
Participation d'un représentant de la CRCCT au conseil de perfectionnement des Masters CCA et CGAO.	
Faciliter l'intervention de membres de la CRCCT dans les enseignements de TSM (proposition d'intervenants)	

Désignation de l'action réalisée par TSM	Planification annuelle
Visibilité	
Logo de la CRCCT sur la section partenaire du site internet de TSM	
Logo de la CRCCT sur les futurs supports de communication de TSM (Plaquettes / Invitations …)	
Relais des informations / événements de la CRCCT en lien avec les formations visées de TSM	
Publications d'actualités	
Diffusion des actualités/évènements proposés par la CRCCT à destination des étudiants (challenges et concours, ex : CAC & Match, Hackaudit…)	
Diffuser les besoins en recrutement des adhérents de la CRCCT auprès des étudiants et diplômés via la plateforme TSM Connect (diffusion des offres de stages, d'apprentissage, d'emploi, CVthèque).	
Vie des formations	
Organisation de rencontres étudiants-CRCCT (colloque,	

TSM-UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France www.tsm-education.fr

conférences thématiques, forums stage et alternance)	
Transmission de la liste des professionnels enseignant dans les formations visées par la convention	

TSM-UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France www.tsm-education.fr

Tableau synthétique des périodes en cabinet/entreprises
pour les formations visées par la convention

Formations	Durées	Périodes en cabinet/entreprise
Licence 3 Comptabilité Contrôle FI	8 semaines (minimum)	15 mai 2022 – 31 août 2022
Master 1 CCA FI	8 semaines (minimum)	25 avril 2022 - 31 août 2022
Master 2 CCA FI	16 semaines (minimum)	3 janvier 2022 – 6 mai 2022
Master 1 CGAO FI	8 semaines (minimum)	25 avril 2022 - 31 août 2022
Master 2 CGSE FI	24 semaines (minimum)	31 janvier 2022 - 31 août 2022
DSCG 2 FI	16 semaines (minimum)	3 janvier 2022 – 31 mai 2022
DSCG1 FA		Mercredi, jeudi, vendredi
DSCG2 FA		Sept : autour 20 nov puis Jvr : mai
M2 APO FA		Sept-Oct-Janvier (2 semaines) ; Nov : Juin (3 semaines /mois)

Les périodes de stage sont sensiblement les mêmes d'une année à l'autre.

Les étudiants peuvent également opérés une césure à l'entrée du M1 ou M2 (sous format de stage, ou contrat de travail ; sur la période du 1er Octobre N au 31 août N+1 ; durée maximum de 6 mois au sein de la même entité juridique).

TSM-UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France www.tsm-education.fr